

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE N°2025-  /MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Communique :

Les concours d'entrée dans les Ecoles de Statistiques Africaines auront lieu en 2026 à Bamako, aux dates et dans les conditions indiquées ci-après :

• **Pour les Elèves Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE) :**

Le concours se déroulera les **09 et 10 avril 2026**. Peuvent faire acte de candidature les candidats réguliers nés après le 31 décembre 1999 (avoir au plus 26 ans en 2026) ; et les fonctionnaires statisticiens nés après le 31 décembre 1985 (avoir au plus 40 ans en 2026). Ce parcours offre deux (2) options :

- **Option Mathématiques** : les étudiants justifiant d'une inscription en 3^{ème} année de Licence de Mathématiques ou bien d'une classe de Mathématiques Spéciales.
- **Option Economie** : les étudiants justifiant d'une inscription en 3^{ème} année de Licence dans une Faculté de Sciences Economiques.

Les titulaires d'un diplôme d'Ingénieur des Travaux Statistiques, d'analyste statisticien (ou en dernière année de leurs études en AS) peuvent se présenter au concours, option Mathématiques ou option Economie.

Les candidats ayant un diplôme supérieur au niveau requis et satisfaisant aux conditions sur l'âge peuvent s'inscrire.

Parmi les fonctionnaires, seuls ceux qui appartiennent au système statistique national sont admis à concourir.

L'admission des candidats inscrits en Licence est conditionnée par l'obtention de la Licence à la fin de l'année scolaire en cours.

Aucun candidat ne peut se présenter plus de trois (03) fois au concours ISE (option Economie et Mathématiques confondues).

Une nouvelle épreuve d'anglais est organisée pour les concours ISE option économie et option mathématiques.

- **Pour les Elèves Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE CYCLE LONG :
Formation en 5 ans après le baccalauréat ; et ANALYSTES STATISTIENS :
Formation en 3 ans après le baccalauréat)**

Le concours se déroulera les **07 et 08 avril 2026**. Peuvent faire acte de candidature, les étudiants titulaires d'un Baccalauréat Scientifique (TSE, TSExp, STI) ou d'un Baccalauréat Economique (TSEco, STG) ou justifiant d'une inscription dans une classe de terminale desdites séries. L'admission de ces derniers est prononcée sous réserve de l'obtention du Baccalauréat à la fin de l'année scolaire en cours.

Les candidats réguliers doivent être nés après le 31 décembre 2003 (avoir au plus 22 ans en 2026). Aucune autre dérogation d'âge n'est accordée.

Les candidats ayant un diplôme supérieur au niveau requis et satisfaisant aux conditions sur l'âge peuvent s'inscrire.

Les 100 meilleurs dossiers sont retenus pour les Elèves Ingénieurs Statisticiens Economistes – Cycle Long / AS.

Le dossier de candidature (en deux exemplaires) comprend :

- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ;
- un certificat de scolarité ou une attestation d'inscription pour l'année en cours ;
- pour les candidats fonctionnaires statisticiens, une attestation d'emploi dans la Fonction publique datant de moins de trois mois ;
- un relevé de notes du Baccalauréat est exigé pour les Elèves Ingénieurs Statisticiens Economistes – Cycle Long / AS (ISE –CL/AS).

Les admis au concours devront retirer à la **Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique** (DGESRS) le 2^{ème} exemplaire du dossier d'inscription pour transmission à leur école d'orientation.

Les admis au concours devront, également, transmettre à leur école d'orientation un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois, un certificat médical et une photo d'identité.

Les renseignements relatifs à l'organisation de ces concours sont disponibles à la DGESRS et sur son site web : www.dg-enseignementsup.ml .

Les brochures et annales pour la **préparation du concours** sont **téléchargeables** sur : <http://capesa.ensai.fr>

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **vendredi 30 janvier 2026 à 16h**, à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DGESRS).

Les **frais de traitement** des dossiers s'élèvent à **cinq mille (5 000) francs CFA** non remboursables.

A diffuser en Français
Trois (3) fois /jour pendant
Trois (3) jours.



Bamako, le **09 DEC 2025**
P/Le Ministre/P. O
Le Secrétaire Général,

Pr Moussa TANGARA
Chevalier de l'Ordre National